

Le 8 avril 2021

Objet : Port du masque de procédure dès votre arrivée sur le campus

Aux étudiantes et aux étudiants,

De nouvelles recommandations nous ont été transmises par la Direction de la santé publique faisant en sorte qu'à compter de **lundi 12 avril** et jusqu'à nouvel ordre, le masque de procédure devra obligatoirement être porté **dès votre arrivée** sur le campus et tout temps à l'intérieur, sauf pour quelques exceptions comme lors des repas.

En effet, dès lundi, le port du couvre-visage ne sera plus accepté sur le campus. Vous devrez, dès votre entrée dans un bâtiment du Cégep, porter le masque de procédure. À cet effet, nous vous invitons à prendre un masque supplémentaire (ceux du Cégep sont homologués par les autorités) avant de quitter le Cégep en fin de journée afin de pouvoir le porter dès votre arrivée à votre prochaine venue sur le campus.

Le masque devra être porté en tout temps à l'intérieur, comme c'est le cas depuis novembre dernier. Cependant, vous devrez dorénavant aussi le porter même dans les endroits munis de barrières physiques, par exemple durant une rencontre avec un membre du personnel du Cégep, même si son bureau est équipé de plexiglas ou que vous pouvez être à 2 mètres de distance avec cette personne. Vous devrez le porter également si vous êtes assis dans un des cubicules avec plexiglas au Centre des médias.

Il vous sera possible d'enlever le masque de procédure seulement lors de la prise de repas ou lors de certaines activités durant votre cours d'éducation physique.

Le but de cette nouvelle mesure est d'assurer une protection supplémentaire avec l'arrivée des variants de la COVID-19 et de réduire la quantité de virus en aérosol dans l'environnement.

Nous vous rappelons qu'il est recommandé de porter le masque de procédure durant 4 heures maximum et de le changer s'il est mouillé, visiblement souillé, endommagé ou si la respiration est difficile.

Nous tenons de plus à vous rappeler l'importance de maintenir une distanciation de 2 mètres avec autrui **aussi lorsque vous êtes à l'extérieur** et lors de la prise de repas avec vos collègues étudiants. En effet, la Direction de la santé publique a constaté que les périodes de pauses et de repas représentent des situations plus importantes de transmission.

Afin que ces petites occasions de socialisation appréciées puissent demeurer possibles, nous comptons sur votre collaboration pour respecter la distanciation requise et la capacité maximale des tables ou des locaux de pause et de repas.

Comme vous le savez, c'est la combinaison de plusieurs mesures (port du masque, distanciation physique, minimisation des contacts, hygiène respiratoire et lavage des mains) qui permet de réduire efficacement la transmission du virus.

Nous vous remercions grandement de votre collaboration à maintenir notre campus sécuritaire.

Les membres de la direction du Cégep